

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**VALIDABLE 5 ANS à compter du 12 septembre 2017**

**N° P173553 - DE/1**

et annexe de 5 pages

**Matériau présenté par :** NOBILIS  
8 - 14 rue Léon BLUM  
Z.I. Les Glaises  
91120 PALAISEAU

**Marque commerciale :** 10700 PELLEAS

**Description sommaire :**  
**Composition globale :** Taffetas 100 % polyester TREVIRA CS, ignifugé dans la masse.  
**Application :** Rideaux  
**Masse :** 159 g/m<sup>2</sup> ± 10%  
**Epaisseur :** 0,79 mm ± 10%  
**Coloris :** Divers

**Rapport d'essais :** N° P173553 - DE/1 du 12 septembre 2017

**Nature des essais :** Détermination du classement NF P92-507 (Février 2004)  
Essai au bruleur électrique NF P 92-503 (décembre 1995), essai de propagation de flamme NF P 92-504 (décembre 1995), essai pour matériaux fusibles NF P 92-505 (décembre 1995).

**Classement :**

**M1**

**VALIDABLE POUR TOUTE APPLICATION EN DEHORS DE L'ARTICLE AM 18 - §2 DE LA REGLEMENTATION ERP**

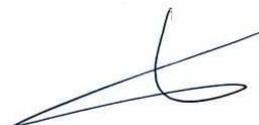
**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI**

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P173553 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 6 pages**.

Trappes, le 12 septembre 2017



Maxime MAJ

# RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 12 septembre 2017

N° P173553 - DE/1

## 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

## 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : NOBILIS

Date et référence de la commande : Bon pour accord du 24/08/2017 sur devis n° 2017/12878

Producteur : SERICA SRL  
Via Recanati 99  
80046 SAN GIORGIO A CREMANO - ITALIE

Marque commerciale et référence : 10700 PELLEAS

Composition globale : Taffetas 100 % polyester TREVIRA CS, ignifugé dans la masse.

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse	: 170 g/m <sup>2</sup>
Epaisseur	: 0,1 mm ± 10%
Coloris	: Divers

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse	: 159 g/m <sup>2</sup> ± 10%
Epaisseur	: 0,79 mm ± 10%
Coloris	: Divers

suite du rapport page suivante

### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 28/08/2017

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)$  °C et  $(50 \pm 5)$  % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 5-6/09/2017

### 4. RESULTATS

#### 4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE

##### 4.1.1. DETERMINATION DU MODE LE PLUS DEFAVORABLE

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Sens	Chaîne Endroit	Chaîne Envers	Trame Endroit	Trame Envers
Coloris	23 Ebène	23 Ebène	23 Ebène	23 Ebène
Masse (g)	19,09	17,98	18,37	18,19
Percement	Oui	Oui	Oui	Oui
Moment d'inflammation (s)	-	-	-	-
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	-	-	-	-
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-	-	-	-
Distance > 250 mm après 5 min	-	-	-	-
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non	Non	Non	Non
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Longueur détruite/brûlée (mm)	185	200	185	200
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm	-	-	-	-

suite du rapport page suivante

4.1.2. POURSUITE DES ESSAIS AVEC LA CONFIGURATION LA PLUS DEFAVORABLE

Sens	Eprouvette 5				Eprouvette 6				Eprouvette 7				Eprouvette 8				
	Chaîne		Envers		Chaîne		Envers		Chaîne		Envers		Chaîne		Envers		
Coloris	23 Ebène				51 Rouge Garance				02 Huitre				23 Ebène				
Masse (g)	17.98				17.9				16.28				18.04				
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui				
Moment d'inflammation (s)	-				-				-				-				
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	-				-				-				-				
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-				-				-				-				
Distance > 25 cm après 5 min	-				-				-				-				
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non				
Chute de gouttes non enflammées	Oui				Oui				Oui				Oui				
Longueur détruite/brûlée (mm)	200				175				190				175				Longueur moyenne 185
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm	-				-				-				-				Largeur moyenne -

Durée d'inflammation $\leq$ 5s	Oui
Longeur moyenne < 350 mm	Oui
Largeur moyenne < 90 mm	-
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

## 4.2. ESSAI DE PROPAGATION DE FLAMME

### 4.2.1. DETERMINATION DU MODE LE PLUS DEFAVORABLE

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Sens Coloris	Chaîne Endroit 23 Ebène	Chaîne Envers 23 Ebène	Trame Endroit 23 Ebène	Trame Envers 23 Ebène
Masse (g)	18,33	17,94	17,87	17,92
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (secondes)	0	0	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non
Vitesse de propagation de la flamme supérieure à 2 mm/s	–	–	–	–

### 4.2.2. POURSUITE DES ESSAIS AVEC LA CONFIGURATION LA PLUS DEFAVORABLE

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8
Sens Coloris	Chaîne Envers 23 Ebène	Chaîne Envers 51 rouge Garance	Chaîne Envers 02 Huitre	Chaîne Envers 23 Ebène
Masse (g)	17,94	17,9	16,28	18,04
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (secondes)	0	0	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non
Vitesse de propagation de la flamme supérieure à 2 mm/s	–	–	–	–

suite du rapport page suivante

**4.3. ESSAI DE FUSIBILITE**

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Coloris	23 Ebène	51 Rouge Garance	02 Huitre	51 rouge Garance
Masse (g)	2,64	2,67	2,39	2,47
Chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non
Inflammation de la ouate	Non	Non	Non	Non

**5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

NEANT

**6. CONCLUSION ET CLASSEMENT**

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

**M1**

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION EN DEHORS DE L'ARTICLE AM 18 - §2 DE LA REGLEMENTATION ERP**

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

**7. DURABILITE DU CLASSEMENT**

NON LIMITEE A PRIORI

Trappes, le 12 septembre 2017



**Le Responsable du  
Département Comportement au  
Feu et Sécurité Incendie**

**Maxime MAJ**

**Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document**